

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour l'inscription au colloque version numérique "Politiques et territoires en Education et en formation" organisé par le laboratoire LISEC qui se déroulera du 2 au 3 juin 2021 sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

		Inscription avant le 24 mai 2021	
Enseignant-chercheur-e, chercheur-e	<i>membre de l'AECSE :</i>	30 €	
	<i>non-membre de l'AECSE :</i>	40 €	
Étudiant-e, doctorant-e, docteur-e (joindre justificatif)		20 €	
Secteur privé, formation continue, et autres		40 €	
Membre du Comité scientifique		Gratuit	
Membre du Comité d'organisation		Gratuit	
Doctorant du LISEC		Gratuit	
Communicant du LISEC et de l'Université de Lorraine		Gratuit	

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 13 janvier 2021



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

20 JAN. 2021